

CONCOURS « 15 Projets pour 2015 »

RÈGLEMENT

Article I : PRESENTATION DU PROJET

1. Contexte et enjeux :

La Poste et un cercle de partenaires, qui composent le club Innovation Responsable en Lorraine, font la promotion de l'innovation responsable en Lorraine. Depuis novembre 2011, une vingtaine d'événements organisés ont déjà permis d'illustrer cette thématique, un enjeu majeur pour assurer le développement du territoire, de ses entreprises et de ses acteurs.

La valorisation de projets innovants, des remises de trophées, des colloques pour mettre en lumière les actions déjà existantes en Lorraine, des jeux concours... sont autant d'événements qui alimentent régulièrement la démarche entreprise par La Poste et ses partenaires pour que chacun développe sa culture de l'innovation et du développement durable. Pour plus d'informations, découvrez la démarche globale sur l'Innovation responsable initiée en Lorraine sur le site www.innovation-responsable.fr

Les chefs d'entreprises et managers, les étudiants, les startups et le grand public sont invités à :

- comprendre et débattre des leviers de l'innovation responsable, ses mécanismes managériaux et organisationnels mis en œuvre dans l'entreprise pour la stimuler ;
- se projeter sur les 5 ou 10 prochaines années pour anticiper ce qu'elles réservent à nos leaders et futurs leaders mondiaux ;
- insuffler une nouvelle dynamique de l'innovation à valeur ajoutée pour l'homme, l'environnement et l'économie en Lorraine.

Suite au succès des journées « Osez l'économie de demain : digitale, collaborative et multicanale » du 13 décembre 2013 à Metz et « Osez l'économie de demain : numérique, circulaire et solidaire » du 20 novembre 2014 au Centre des congrès de Nancy, le cap est mis cette année sur Metz le 20 novembre 2015 avec « Osez l'économie de demain : digitale, sociale et environnementale ».

Pour favoriser plus directement les passerelles business, le Club « Innovation Responsable en Lorraine » organise cette journée sous forme d'incubateur éphémère avec plusieurs pôles de développement associés :

- Un pôle « Conférences » où les personnalités référentes de la nouvelle économie partageront leur vision prospectiviste ;
- Une web TV qui permettra à des personnalités régionales d'échanger sur des illustrations locales ;
- Un village de startups composé de (futurs) jeunes entrepreneurs, étudiants ou startups, accélérateurs ou acteurs du financement ;
- Un pôle « Solutions business » pour que les publics invités puissent trouver des solutions packagées opérationnelles pour assurer leur développement.

2. Le concours

Temps fort de la démarche Innovation Responsable en Lorraine, le concours « 15 projets pour 2015 » est organisé du 2 octobre au 20 novembre par La Poste et ses partenaires, notamment avec LORnTECH, Promotech, Nancy Numérique, Grand Est Numérique, KPMG, le PeeL, le C2IME, ILP Sadepar, Orange, ENGIE, EPITECH... sur la base d'un appel à projets à destination des startups, des étudiants et des entreprises-industries quel que soit leur niveau de maturité.

Les personnes-structures retenues présenteront leur projet sur scène en 180 secondes dans le cadre du pôle « Conférences » de la journée « Osez l'économie de demain » le 20/11 à Metz.

Afin de mettre en valeur leur créativité et leurs compétences aux côtés d'acteurs économiques et institutionnels, les startups peuvent proposer des projets innovants et responsables et bénéficieront d'un accompagnement dans leur réussite.

Une première sélection en ligne de partenaires-experts permettra de retenir 15 dossiers à l'issue de l'appel à projets le 30 octobre. Une séance de coaching sera proposée aux 15 présélectionnés le 5 novembre à Metz ou à Nancy (l'information sera communiquée le 30 octobre).

Un jury de sélection se réunira le 10 novembre pour définir les 3 projets retenus qui pitcheront sur scène le 20 novembre.

La remise de lots se déroulera au cours de la journée « Osez l'économie de demain » le 20 novembre 2015 sur la scène de l'auditorium au Centre des congrès de Metz, à l'issue de la présentation de chacun des projets.

Article II : L'ORGANISATEUR

Dans le cadre de la démarche Innovation Responsable en Lorraine, La Poste - Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 euros immatriculée au RCS de Paris sous le n°356 000 000 dont le siège social est situé au 44 Boulevard de Vaugirard 75015 PARIS représentée par la Délégation Régionale Lorraine (2 rue d'Austrasie – BP29007 – 57037 METZ CEDEX 1) organise, avec ses partenaires, le concours « 15 projets pour 2015 » du 2 octobre au 20 novembre 2015.

Article III : PRESENTATION DU CONCOURS « 15 projets pour 2015 »

Le présent règlement vise à définir les modalités d'inscription et de participation au concours « 15 projets pour 2015 », consistant à faire émerger parmi les startups, les étudiants et les entreprises-industries des nouveaux projets concrets portant sur la conception d'un produit, un service, une organisation, un processus innovant(s), facilitant la vie future et respectueux de l'homme et de son environnement.

Pour répondre au présent appel à projets, les candidats peuvent présenter des projets dans les secteurs suivants : digital, social, environnemental, solidaire, circulaire, silver économie...

Article IV : MODALITES DE PARTICIPATION

1. Les participants : Pour pouvoir concourir, le participant doit être majeur.

Il est possible de participer à titre individuel ou à titre collectif. Un responsable de groupe doit être désigné comme contact référent des organisateurs. Ce dernier sera considéré comme le candidat déclaré, représentant un collectif. Il s'engage à respecter et faire respecter aux membres de son groupe les clauses du présent règlement incombant au candidat.

2. Les dossiers de candidature : Pour participer, le candidat doit compléter un dossier de candidature qui répond aux thématiques et conditions présentées dans ce règlement.

Le dossier de candidature doit être déposé avec les pièces-jointes mentionnées (présentations PowerPoint ou autre au format 16/9) dans ledit document pour le 28 octobre 2015 à 12H00, sur la page dédiée du site www.innovation-responsable.fr

Le dossier de candidature est disponible en ligne sur le site internet www.innovation-responsable.fr.

Les frais éventuels de participation liés à l'affranchissement pourront être pris en charge par La Poste, sur simple demande écrite, sur la base des valeurs de l'affranchissement en vigueur.

Tout candidat s'engage à garantir l'exactitude et la sincérité des informations portées dans son projet.

Tout candidat devra être en mesure de justifier, à tout moment, sur simple demande de La Poste, toutes pièces justificatives attestant le contenu de son dossier de candidature. La Poste sera en droit d'exclure ou de disqualifier tout candidat ou gagnant défaillant, sans préavis ni indemnité.

3. Les critères de recevabilité : Un projet est éligible au présent appel aux conditions suivantes :

- Le dossier de candidature complet avec les pièces-jointes demandées (mentionnées dans ledit dossier) est remis avant le 28 octobre 2015 à 12H00, date de clôture de l'appel à projets – CF Article VII Le Calendrier
- Le projet met en avant un projet innovant et responsable
- Le projet définit un livrable réalisable : un produit / service, un schéma d'organisation, un processus spécifique, respectueux de l'homme et de son environnement

- L'innovation doit pouvoir se décliner au niveau local sur les villes du sillon lorrain et de la Région « Alsace Champagne Ardenne Lorraine ».

Il sera nécessaire, pour les participants de faire la présentation/démonstration des démarches entreprises jusque là.

En cas de doute sur l'un de ces critères, et sur demande de l'équipe d'organisation, le candidat devra apporter des informations complémentaires.

En cas de non-respect avéré de l'un de ces critères, le projet ne sera pas accepté. Le candidat sera alors informé du rejet et des motifs par l'équipe d'organisation.

Article V : LA SELECTION DES CANDIDATS

La sélection des candidats se fera en quatre temps : une pré-sélection, une préparation, une sélection des finalistes et une finale.

1. La pré-sélection : Un comité sera chargé d'opérer une première sélection parmi les dossiers de candidature déposés en ligne. Il sera composé d'experts du domaine numérique, solidaire, circulaire et silver économie. 15 projets seront retenus (5 dans chacune des catégories : startups, étudiants, entreprises-industries).

2. La préparation des candidats : les 15 présélectionnés bénéficient d'un premier lot avec une journée de coaching comportemental offerte aux candidats : séance sur le contenu des pitches, et une formation à l'aisance orale.

3. La sélection des pitchers : Le jury, réuni autour d'un président d'honneur, sera composé de membres du comité de pré-sélection et complété de personnalités économiques et institutionnelles complémentaires. Il sélectionnera 3 dossiers (un dans chacune des catégories : startups, étudiants, entreprises-industries) qui auront l'honneur de pitcher sur la scène de l'auditorium le 20 novembre 2015.

4. Le pitch et la détermination des lauréats : Chaque candidat présentera son projet au jury en un temps imparti de 180 secondes (3 minutes). Le jury identifiera les lauréats.

5. Les modalités de sélection : Chaque projet transmis en réponse au présent appel à projets fera l'objet d'une analyse – Le jury tiendra compte d'un ou plusieurs des critères suivants dans le choix des lauréats :

- le caractère innovant, l'originalité et l'ambition du projet pour faciliter la vie actuelle ou future
- le degré de faisabilité et de concrétisation du projet à court ou moyen termes, sur les territoires des sillons lorrains
- la qualité du dossier, la réflexion et l'approche pédagogique pour présenter le projet
- le respect de dimensions sociales / sociétales : diversité des publics, égalité des chances, lutte contre les discriminations, respect du handicap...
- la performance environnementale du projet : réduction des émissions de CO2, respect et promotion de la biodiversité...
- l'exemplarité économique du projet : développement commercial, pérennité de l'organisation, stratégie participative des salariés, management, création d'emploi, promotion des ressources locales...

Les organisateurs se réservent le droit de compléter la liste des critères de sélection en accord avec le jury de sélection.

Le jury décernera aux lauréats un trophée au cours d'un événement sur la thématique de l'Innovation Responsable organisé en Lorraine. Les organisateurs se réservent le droit de n'en décerner aucun si aucun des projets présentés ne semble valable.

Par ailleurs, le jury pourra, s'il le souhaite, attribuer un ou plusieurs trophée(s) supplémentaire(s) : Coup de cœur du jury et du public... Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel.

Article VI : REMISE DES LOTS

1. La dotation :

- 1^{er} prix : Un ordinateur Apple Mac Book Air, d'une valeur de 899 € TTC.

- 2^e prix : Une tablette Apple I Pad, d'une valeur de 389 € TTC.

- 3^e prix : Une tablette Apple mini I Pad, d'une valeur de 299 € TTC.

- Prix coup de cœur du jury : Un vélo à assistance électrique d'une valeur de 800 € TTC.

- L'accès à un listing de contacts établi par l'ensemble des partenaires de l'écosystème « Innovation Responsable » pour permettre un accompagnement de la structure quel que soit son niveau de maturité.

- Intégration des 5 étudiants lauréats à un cycle de stimulation de 4 mois dans les locaux de TCRM Blida (Totem LORnTECH à Metz) pour les accompagner en vue de maturer leur idée.
- 15 abonnements de 6 mois à l'hebdomadaire La Semaine
- Une invitation à rencontrer durant 2H un expert chez KPMG pour « challenger » son business plan
- Une invitation à présenter ses produits dans l'une des boutiques Orange les plus importantes de la région.

Les lots gagnés par les candidats ne pourront être ni repris, ni échangés, ni transmis à une autre personne.

Si les circonstances l'exigeaient, La Poste et le Club Innovation Responsable se réservent la possibilité de substituer aux lots mis en jeu, des lots de valeur équivalente, ou ayant des caractéristiques très proches, sans que cela puisse donner lieu à un quelconque dédommagement ou indemnité d'aucune sorte au profit des gagnants.

Dans l'hypothèse où ce serait un collectif qui remporterait un lot, la dotation sera remise au responsable du groupe déclaré faisant office de candidat. Ce dernier aura la responsabilité de partager les gains entre les membres du groupe.

2. La cérémonie de remise des lots : Les lots seront remis par les partenaires de l'Innovation Responsable en Lorraine dans le cadre de la Journée « Osez l'économie de demain » le 20 novembre 2015 à Metz.

Article VII : LE CALENDRIER

Jusqu'au 28/10/2015 : Les dossiers de candidature présentant l'ensemble du projet et incluant les documents nécessaires (dont la liste est mentionnée dans lesdits dossiers) devront être déposés en ligne conformément à l'article IV Modalités de participation.

29/10/2015 et 30/10/2015 : Sélection en ligne de 15 dossiers par le jury (5 dans chaque catégorie : startups, étudiants, entreprises-industries).

05/11/2015 : Journée de préparation et de coaching pour les 15 candidats

10/11/2015 : Choix des 3 finalistes par le jury de sélection

20/11/2015 : Pitch des 3 lauréats pendant la journée « Osez l'économie de demain » puis remise des lots.

Tout dossier d'inscription, ou projets adressés, au-delà des dates inscrites dans le précédent calendrier ne sera pas pris en compte. La Poste se réserve la possibilité de modifier à tout moment les dates limites de participation.

Les dates d'inscription et dates limites de retours des dossiers faisant foi sont les dates figurant en ligne sur www.innovation-responsable.fr au moment de la contestation à l'exclusion de toute autre.

Article VIII : AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Tout candidat déclare autoriser La Poste et ses partenaires, à reproduire et exploiter son image et l'utiliser pour leur communication interne (salariés) et externe à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques. L'autorisation est valable pendant un an.

Les start-ups, étudiants, entreprises-industries participant au concours, déclarent également autoriser le Club Innovation Responsable à les intégrer dans un annuaire des acteurs du numérique en Lorraine. Celui-ci pourra être utilisé dans le cadre des travaux du club Innovation Responsable et de la candidature des villes du sillon lorrain à la démarche nationale de « la French Tech ». Tout refus de participer à la constitution de cet annuaire devra être mentionné expressément à l'adresse suivante :

La Poste ANCI Lorraine

1 place du Général De Gaulle

BP 69020

57037 Metz Cedex 1

Article IX : DROIT D'AUTEUR ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Par la signature du dossier de candidature, chaque candidat reconnaît et déclare expressément être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur des documents et éléments qu'il fournit.

Article X : CONFIDENTIALITE

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers de candidatures déposés dans le cadre de « 15 projets pour 2015 » s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets des candidats non lauréats.

Article XI : MODIFICATION, ANNULATION DU REGLEMENT

La Poste se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment et sans qu'aucune contestation ne puisse lui être opposée par quiconque.

La Poste se réserve le droit d'écourter, de suspendre ou d'annuler le concours « 15 projets pour 2015 » sans qu'aucune contestation ne puisse lui être opposée par quiconque.

Article XII : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique une acceptation pleine et entière du règlement.

Article XIII : REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige sera tranché en dernier ressort par La Poste.

Article XIV : DEPOT

Le présent règlement est déposé à la SEP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT

Alain, 15 rue de Sarre, BP 15126, 57074 Metz Cedex 3 et consultable sur le site Internet

www.etudeacta.fr

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite pendant la durée du concours à l'adresse suivante :

La Poste ANCI Lorraine

1 place du Général De Gaulle

BP 69020

57037 Metz Cedex 1

Le timbre nécessaire à la demande du règlement sera remboursé sur simple demande sur la base de tarif lent « lettre en vigueur ».